> Règlement intérieur d'une entreprise : Conditions de validité

# Chapitre II: Contrôle administratif et juridictionnel

R. 1322-1 Décret n'2018-1227 du 24 décembre 2018 - art. 6\_\_\_\_\_

Les recours hiérarchiques prévus aux articles L. 1322-1-1 et L. 1322-3 sont formés devant le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, dans les deux mois suivant la notification de la décision de l'inspecteur du travail.

## Chapitre III: Dispositions pénales

Le fait de méconnaître les dispositions des articles L. 1311-2 à L. 1322-4 et R. 1321-1 à R. 1321-5 relatives au règlement intérieur, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Est punie de la même peine la méconnaissance des dispositions du quatrième alinéa de l'article R. 1321-6.

## Titre III: Droit disciplinaire

### Chapitre II: Procédure disciplinaire

#### Section 1 : Garanties de procédure

R. 1332-1 Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

La lettre de convocation prévue à l'article L. 1332-2 indique l'objet de l'entretien entre le salarié et l'employeur. Elle précise la date, l'heure et le lieu de cet entretien.

Elle rappelle que le salarié peut se faire assister par une personne de son choix appartenant au personnel de

Elle est soit remise contre récépissé, soit adressée par lettre recommandée, dans le délai de deux mois fixé à l'article L. 1332-4.

> Faute grave ou lourde commise pendant un préavis : quelles conséquences ? : Procédure disciplinaire

> Sanctions disciplinaires dans le secteur privé : Garanties de procédure

La sanction prévue à l'article L. 1332-2 fait l'objet d'une décision écrite et motivée.

p. 1255 Code du travail